

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 6 janvier 2024

### **Risque routier professionnel :**

#### **la barre des 5 millions de collaborateurs sensibilisés franchie grâce à plus de 3 200 employeurs engagés pour leur sécurité sur la route**

Ils sont aujourd'hui 5 millions. 5 millions de collaborateurs et salariés à prendre la route au sein d'une entreprise ou d'une collectivité engagées contre le risque routier de ses équipes.

Ce seuil symbolique est l'occasion de saluer la mobilisation du monde professionnel contre l'une des principales causes de mortalité au travail : les accidents de la route.

En 2016, 21 grandes entreprises, aux côtés de la Sécurité routière, s'étaient engagées publiquement à faire de cette question de la sécurité de leurs collaborateurs sur la route, une priorité.

Le mouvement a essaimé. Elles sont désormais plus de 3 200 - grands groupes toujours, mais aussi TPE/PME, collectivités, ministères, associations... – à avoir signé les 7 engagements+ pour une route plus sûre, montrant ainsi leur responsabilité en matière de sécurité et de protection de leurs employés.

**En 2023, 440 personnes ont été tuées lors d'un déplacement lié au travail dont les deux tiers à l'occasion d'un trajet domicile-travail.**

**Les accidents de la route se traduisent, chaque année, par plus de 5 millions de journées de travail perdues.**

**Florence Guillaume, déléguée interministérielle à la Sécurité routière :** « 5 millions de collaborateurs bénéficient aujourd'hui de l'engagement de leur employeur et d'actions concrètes pour prévenir le risque routier professionnel. Cette culture partagée de la sécurité routière en entreprise est essentielle. Elle doit être soutenue par l'exemplarité de la direction et de l'encadrement, et prolongée dans des mesures organisationnelles qui permettent à tous et toutes de se déplacer sereinement dans le cadre du travail. ».

**La charte des 7 engagements pour une route plus sûre a récemment évolué pour accompagner l'essor des mobilités douces et intégrer leur accidentalité croissante dans la prévention du risque routier professionnel.** Concrètement, l'engagement numéro 7 qui concernait les deux-roues motorisés, devient 7+ en intégrant les cyclistes et utilisateurs d'engins de déplacement personnel motorisés (EDPm) – notamment les trottinettes électriques -

(sensibilisation aux équipements obligatoires, incitation au port du casque, rappel de l'importance de se rendre visible, obligation d'assurance pour les EDPm).

Pour appuyer la mobilisation des employeurs, la Sécurité routière propose chaque année aux entreprises ainsi qu'aux organismes publics et privés d'organiser des actions de sensibilisation à destination de leurs collaborateurs le temps d'une semaine. **La 9<sup>e</sup> édition des Journées de la sécurité routière au travail aura lieu du 12 au 16 mai 2025.**